



Numerical Control Computer

<p style="text-align: center;">CONDITIONS GENERALES DE VENTE</p> <p style="text-align: center;">DES PRESTATIONS DE FORMATION</p>
--

Par la société N2C (Ci-après « les Conditions Générales de Vente), SAS au capital de 15 0000 Euros, dont le siège social est situé 7, rue du Docteur Charcot ZI Sud 91420 MORANGIS et dont le numéro d'identification est RCS Evry B 403 491 384

Article 1 : Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente (CGV). Ces CGV prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

Article 2 : Documents contractuels

N2C fait parvenir au client, en double exemplaires, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à N2C un exemplaire signé et portant son cachet commercial ou sa signature.

En cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un organisme tiers, l'employeur s'engage à en informer N2C et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.

Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers dans un délai de 30 jours à compter du début de la formation, la facture sera établie au nom de l'employeur.



Numerical Control Computer

Article 3 : Dispositions financières

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises (TVA au taux en vigueur), sur la convention de formation. Ces prix n'incluent pas les frais de transports, d'hébergement et de restauration, ceux-ci restent à la charge exclusive du Client (N.B. : ces frais annexes peuvent, sur demande, être pris en charge par l'organisme de formation)

Article 4 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture.

Article 5: Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 8 jours francs avant le début de l'action, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce d'Evry sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire
Morangis, le

Numerical Control Computer

Zone Industrielle Sud
7, Rue du Docteur Charcot
91420 MORANGIS
Tél. 01 60 49 14 00 - Fax 01 60 49 08 27